



N° 1839 /MESRS/DC/SGM/DGES/DBAU/DEC/CUEP/SA

Cotonou, le 11 octobre 2023

COMMUNIQUE RADIO

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Dans le cadre des activités académiques 2023-2024, il sera procédé au recrutement sur concours des étudiants en première année à l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel (IUEP) des métiers de l'agriculture de Djougou. Le concours est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou diplômes équivalents, âgés de 25 ans au plus au 31 décembre 2023 et intéressés à embrasser le métier d'agri-preneur (exploitant agricole ou gérant de ferme).

Les critères d'entrée sont les suivants :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent comme le DEAT,
- être âgé de 25 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours,
- être très motivé à embrasser le métier d'agri-preneur comme exploitant agricole ou gérant de ferme dans les départements de l'Atacora, la Donga et les Collines.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le recrutement se fait sur concours. Le concours aura lieu le samedi 11 novembre 2023 dans l'une des quatre villes de composition (Cotonou, Abomey, Parakou, Djougou) au choix du candidat :

- Institut universitaire d'Enseignement professionnel des métiers de l'agriculture de Djougou, arrondissement de Sérou ;
- École Nationale d'Économie Appliquée et de Management (ENEAM), Cotonou ;
- Institut de Formation en Sciences Infirmières et Obstétricales (IFSIO), Parakou ;
- École Nationale supérieure des Travaux publics (ENSTP), Abomey.

Les étudiants âgés de 21 ans au plus au 31 décembre 2023 et admis au concours seront boursiers. Les étudiants âgés de 22 à 25 ans et admis au concours seront acceptés à titre payant.

Les dossiers sont à déposer au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 à 17h aux secrétariats des Directions départementales de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle des départements suivants :

- DDESTFP de l'Atacora à Natitingou ;
- DDESTFP de la Donga à Djougou ;
- DDESTFP des Collines à Dassa ;
- DDESTFP du Littoral à Cotonou ;
- ENSTP à Abomey ;
- IFSIO à Parakou.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Examens et Concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DEC/MESRS), au Centre Universitaire d'Enseignement Professionnel (CUEP/MESRS) ou à l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel des métiers de l'agriculture de Djougou (IUEP) à Sérou.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique et P.D.



Ansèque GOMEZ COAMI
Secrétaire Général du Ministère





MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou
Tél.: +229 21 30 53 83
Fax : +229 21 32 41 88

Contact.mesrs@gouv.bj

www.enseignementsuperieur.gouv.bj

N° 1840 /MESRS/DC/SGM/DGES/DBAU/DÉC/UEP/SA

Cotonou, le 11 octobre 2023

COMMUNIQUE A AFFICHER

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Dans le cadre des activités académiques 2023-2024, il sera procédé au recrutement sur concours des étudiants en première année à l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel (IUEP) des métiers de l'agriculture de Djougou. Le concours est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou diplômes équivalents, âgés de 25 ans au plus au 31 décembre 2023 et intéressés à embrasser le métier d'agri-preneur (exploitant agricole ou gérant de ferme).

I- CONDITIONS D'ACCES :

Les candidats désireux de participer à ce concours doivent remplir les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise,
- être âgé de 25 ans au plus au 31 décembre 2023,
- avoir le baccalauréat ou le DEAT,
- jouir d'une bonne santé physique et mentale permettant d'exercer la profession d'agri-preneur,
- s'inscrire en ligne sur le site www.decsup.bj

Les étudiants âgés de 21 ans au plus au 31 décembre 2023 et admis au concours seront boursiers. Les étudiants ayant réussi au concours mais âgés de plus de 21 ans au 31 décembre de l'année 2023 seront admis à titre payant.

II- DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- la fiche de pré-inscription au concours de l'IUEP à imprimer après avoir postulé sur le site www.decsup.bj ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité ou le certificat d'identification personnelle ;
- une copie du relevé des notes du baccalauréat ou du DEAT ;
- un récépissé de 5000 FCFA de frais d'étude de dossier à déposer au Trésor Public sur le compte BJ 6600100100000010156771 de la DEC/MESRS ;
- une fiche d'inscription à retirer au lieu du dépôt du dossier.

III - LIEUX ET DATE DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à déposer aux secrétariats des Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ci-après :

- DDESTFP de l'Atacora à Natitingou ;
- DDESTFP de la Donga à Djougou ;
- DDESTFP des Collines à Dassa ;
- DDESTFP du Littoral à Cotonou ;
- Université de Parakou/IFSIO ;
- Université Nationale des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques d'Abomey/ENSTP.

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au vendredi 27 octobre 2023 à 17h.

IV - DATES ET LIEU DE DEROULEMENT DU CONCOURS

Les épreuves écrites auront lieu le samedi 11 novembre 2023 dans les centres de composition ci-après :

- Djougou : Institut Universitaire d'Enseignement Professionnel des métiers de l'agriculture de Djougou, arrondissement de Sérou ;
- Cotonou : Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) ;

- Parakou : Institut de Formation en Sciences Infirmières et Obstétricales (IFSIO) ;
- Abomey : École Nationale supérieure des Travaux publics (ENSTP).

Chaque candidat se présentera dans son centre de composition à 7 heures muni de sa carte d'identité ou de son passeport (et son récépissé d'admissibilité au concours).

Nature des épreuves

Matières de composition	Durée	Coefficient
Culture générale	2 heures, épreuve écrite	1
SVT ou matière agricole de spécialité	2 heures, épreuve écrite	1

Les candidats déclarés admissibles à l'issue du concours seront invités à un entretien avant la proclamation des résultats définitifs.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Examens et Concours du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DEC/MESRS) à Cotonou, au Centre universitaire d'Enseignement professionnel (CUEP/MESRS) à Abomey-calavi au tel 59 11 30 37 ou à l'Institut universitaire d'Enseignement professionnel des métiers de l'agriculture de Djougou (IUEP) à Sérrou, tel 59 11 30 38.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique et P.D.



Ansèque GOMEZ COAMI
Secrétaire Général du Ministère